



Feuille de couverture pour la fiche de données de sécurité du kit

Nom du produit:

Numéro d'article(s):

Informations de transport: *Ce kit contient le ou les composants de marchandises dangereuses qui sont expédiés en vertu de l'exemption relative aux quantités exceptées ou en tant que kit chimique (UN3316). Pour plus d'informations sur les composants individuels, veuillez consulter la FDS du composant correspondant.*

Il s'agit d'un kit de test qui se compose de plusieurs composants individuels, répertoriés ci-dessous, chacun ayant sa propre fiche de données de sécurité (FDS). Si un composant ne comprend pas de fiche de données de sécurité, cet article est un article qui ne contient aucune substance extrêmement préoccupante figurant sur la liste des candidats à inclure à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 de la Commission européenne Parlement européen, le Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), article 33, et n'exige pas de fiche de données de sécurité.

Éléments du kit :

Pour des informations sur les produits, veuillez contacter votre représentant Neogen Corporation.
Pour plus d'informations sur cette FDS, veuillez contacter SDS@neogen.com.

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/11

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|---------------------------------|
| Nom du produit | Ochratoxin Multi-Level Controls |
| Code produit | (8610) |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels; [PC21] Substances chimiques de laboratoire; |
| Description | Destiné à une utilisation en laboratoire seulement. N'utilisez pas de composants de ce kit avec n'importe quel autre kit. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|---|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Leshar Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| Email | SDS@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence


| | |
|--|---|
| | 24 heures: Médical : 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------------------------|--|
| 2.1.2. Classification - CE 1272/2008 | Flam. Liq. 3: H226; Acute Tox. 3: H301; Acute Tox. 3: H311; Acute Tox. 3: H331; STOT SE 1: H370; |
|--------------------------------------|--|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------------|---|
| Pictogrammes de danger |  |
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables. Acute Tox. 3: H301 - Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 3: H311 - Toxique par contact cutané. Acute Tox. 3: H331 - Toxique par inhalation. |

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------------------|---|
| Conseil de prudence: Prévention | STOT SE 1: H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes central nervous system, liver. |
| | P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| Conseil de prudence: Intervention | P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ . P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ /en cas de malaise. P330 - Rincer la bouche. P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser les médias appropriés aux conditions environnantes, Mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique sec, Mousse pour l'extinction.. |
| Conseil de prudence: Stockage | P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| Conseil de prudence: Élimination | P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée d'élimination des déchets dangereux / spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales |

2.3. Autres dangers

| | |
|----------------|---|
| Autres risques | Contient du matériel qui peut dommages à la fertilité ou à l'enfant à naître. |
|----------------|---|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|------------------------------|--------------|------------|-----------|-------------------------------|--------------|--|
| Methanol (Alcool méthylique) | 603-001-00-X | 67-56-1 | 200-659-6 | | 40 - 50% | Flam. Liq. 2: H225; Acute Tox. 3: H331; Acute Tox. 3: H311; Acute Tox. 3: H301; STOT SE 1: H370; |

Description

| | |
|--|---|
| | Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit. |
|--|---|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16. |
|--|--|

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

4.1. Description des premiers secours

| | |
|----------------------|--|
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement à grande eau. Ôter les vêtements contaminés. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | Peut être toxique s'il est inhalé. L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Peut être toxique s'il est absorbé par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Ingestion | Peut être toxique s'il est avalé. L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--|---|
| | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|---|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|--|
| | En cas d'incendie, utiliser dioxyde de carbone (CO ₂), Mousse résistante à l'alcool, Produit chimique sec, Mousse. Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. |
|--|--|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les vapeurs peuvent se répandre sur une distance importante puis remonter vers la source d'ignition. La chaleur fait augmenter la pression dans les récipients scellés. |
|--|--|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| | Liquide et vapeurs inflammables. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. |
|--|--|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--|--|
| | Liquide inflammable. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et les sources d'ignition. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. |
|--|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| | Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--|---|
| | Liquide inflammable. Absorber avec un produit absorbant inerte. Recueillir le produit répandu. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. |
|--|---|

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 2, 8 & 13 pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.

Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Liquide et vapeurs inflammables. Favorise l'inflammation des matières combustibles. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Suivez les instructions sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

See Section 1.2 for further information.

Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations. Suivez les instructions sur l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

| | | |
|------------------------------|-----------------|----------------|
| Methanol (Alcool méthylique) | VME ppm: 200 | VME mgm3: 260 |
| | VLE ppm: 1000 | VLE mgm3: 1300 |
| | Observations: - | TMP No: 84 |
| | FT No: 5 | |

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.

Protection des yeux / du visage

Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée.

Protection de la peau - Protection des mains

Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable.

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|--|
| Protection de la peau - Divers | Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Contrôles de l'exposition professionnelle | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux. |

Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| État | Liquide |
| Couleur | Transparent |
| Odeur | Alcoolique |
| Seuil olfactif | ≈ 100 ppm |
| pH | Donnée non disponible |
| Point de fusion | ≈ -97.6 °C |
| Point d'ébullition | ≈ 64 - 65 °C |
| Point d'éclair | 24 °C |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | Sans objet. |
| Limite d'explosivité, supérieure | 36.5 % |
| Limite d'explosivité, inférieure | 5.5 % |
| Pression de vapeur | ≈ 127 mmHg |
| Densité de vapeur | ≈ 1.11 |
| Densité relative | 0.79 |
| Coefficient de partage | -0.77 log P |
| Température d'auto-ignition | 440 °C |
| Viscosité | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| COV (composants organiques volatiles) | Donnée non disponible |
|---------------------------------------|-----------------------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|--|
| | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

10.4. Conditions à éviter

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

10.4. Conditions à éviter

| | |
|--|--|
| | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
|--|--|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|--|---|
| | Favorise l'inflammation des matières combustibles. Conserver à l'écart des agents oxydants. |
|--|---|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|--------------------|
| | Oxydes de carbone. |
|--|--------------------|

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun effet mutagène signalé. |
| Cancérogénicité | Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Rapport sur les cancérogènes du Programme national de toxicologie (PN). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003. |
| Toxicité reproductive | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, ce produit contient des substances classées comme dangereuses. Pour plus d'informations, voir la section 3. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | L'exposition peut endommager les organes (système nerveux central, le foie, les yeux ou les nerfs optiques). Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Les composants peuvent endommager les organes humains sur la base des données animales. |
| Danger par aspiration | Aucun danger important. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. |

11.1.2. Mélanges

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.4. Informations toxicologiques

| | |
|--|-----------------------|
| | Donnée non disponible |
|--|-----------------------|

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

11.1.5. Classe de danger

Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations.

11.1.6. Critères de classification

D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion.

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.10. Effets interactifs

Donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.13. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée d'essai spécifique à la substance ou au mélange n'est disponible.

Informations supplémentaires

Tenir à l'écart des lacs, des étangs ou des cours d'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer en tant que déchet spécial conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

Méthodes d'élimination


| | |
|--|---|
| | Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. |
|--|---|

Élimination du conditionnement

| | |
|--|--|
| | Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant. Si vide: ne pas réutiliser ce conteneur. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible. Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts intérieurs ou extérieurs. |
|--|--|

SECTION 14: Informations relatives au transport

Pictogrammes de danger

| | |
|--|---|
| |  |
|--|---|

14.1. Numéro ONU

| | |
|--|--------|
| | UN1987 |
|--|--------|

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|--|-------------------------------------|
| | ALCOOLS, N.S.A. (Methanol solution) |
|--|-------------------------------------|

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------|---|
| ADR/RID | 3 |
| Risque supplémentaire | - |
| IMDG | 3 |
| Risque supplémentaire | - |
| IATA | 3 |
| Risque supplémentaire | - |

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|---------------------------|-----|
| Groupe de conditionnement | III |
|---------------------------|-----|

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|------------------------------|----|
| Dangers pour l'environnement | No |
| Polluant marin | No |

ADR/RID

| | |
|---------------------|-------|
| N° Id danger: | 30 |
| Catégorie de tunnel | (D/E) |

IMDG

| | |
|----------|---------|
| Code EmS | F-E S-D |
|----------|---------|

IATA

| | |
|---|-------|
| Instructions de conditionnement (Cargo) | 366 |
| Quantité maximale | 220 L |

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

| IATA | |
|--|--|
| Quantité maximale | 60 L |
| SECTION 15: Informations réglementaires | |
| 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | |
| Règlements | RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). |
| Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir: | <p>--International--.</p> <p>Convention de Bâle (déchets dangereux) : H3, H6.1.</p> <p>Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Accord Mercosur: En vigueur.</p> <p>Protocole de Montréal: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>La Convention de Rotterdam: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>La Convention de Stockholm: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>--Asie et les nations de l'ANASE--.</p> <p>Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): [1022, Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].</p> <p>Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution atmosphérique (Japon) : Substance spécifiée, [Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].</p> <p>Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Évaluation prioritaire, (santé humaine), [90, Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].</p> <p>Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Substance spécifiée, Inflammable, Solvants organiques de deuxième classe, etc., Étiquetage et notification requis, [Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1]. Contrôles administratifs, reg. no. 67 [Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].</p> <p>Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Délétère, [Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].</p> <p>Loi sur les contre-mesures de contamination des sols (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Loi sur le contrôle de la pollution de l'eau (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.</p> <p>Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Précaution s'enprendre sur les accidents, Substance toxique, [97-1-80, Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].</p> <p>Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Annexe I Norme d'exposition, CLASS règlement, [Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].</p> <p>Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969):, Tous les</p> |

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Hazardous Substances Act (Thaïlande): Type 1, [Methanol (methyl alcohol), CAS No. 67-56-1].

Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Décret 113/2017/ND-CP: Liste des produits chimiques qui nécessitent l'élaboration d'un plan pour réagir et prévenir les incidents chimiques, Décret 113/2017/ND-CP: Liste des produits chimiques susceptibles d'être restreints dans la production et le commerce industriels, Décret 113/2017/ND-CP: Liste des produits chimiques soumis à déclaration obligatoire.

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Code australien des marchandises dangereuses: Class 3(6.1).

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Annexe XVII pour REACH: Restreinte, Inflammable.

Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): Sans objet.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Methanol (methyl alcohol).

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Methanol (methyl alcohol).

Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Methanol (methyl alcohol).

Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Methanol (methyl alcohol).

** résidents de la Californie s'il vous plaît noter **.

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ochratoxin A, CAS No. 303-47-9 (<0.0001%), qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer, et Methanol, CAS No. 67-56-1, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

| | |
|----------|---|
| Révision | <p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Usage prévu. 1 - Fabriqué par:. 2 - Conseil de prudence: Prévention. 2 - Conseil de prudence: Intervention. 2 - Conseil de prudence: Stockage. 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Température d' |
|----------|---|

Ochratoxin Multi-Level Controls

Révision 2
Date de révision 2020-06-11

Autres informations

| | |
|---|---|
| | <p>auto-ignition).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Coefficient de partage).</p> <p>9 - 9.2. Autres informations (Coefficient de partage).</p> <p>9 - 9.2. Autres informations (Sous-catégorie de produits).</p> <p>15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:.</p> <p>16 - Teneur maximale en COV.</p> |
| Acronymes | <p>ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).</p> <p>ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).</p> <p>CAS No.: Service d'abstraites chimiques.</p> <p>CLASS: Classification, étiquetage et feuille de données sur la sécurité des produits chimiques dangereux Règlement 2013 (Malaisie).</p> <p>FIFRA: Loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides.</p> <p>SGH: Système mondial harmonisé.</p> <p>HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012).</p> <p>IATA: Association du transport aérien international.</p> <p>ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.</p> <p>IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.</p> <p>LC: Concentration létale.</p> <p>LD: Dose létale.</p> <p>LEP: Limite d'exposition professionnelle.</p> <p>OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail.</p> <p>PEL: Limite d'exposition admissible.</p> <p>REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.</p> <p>SVHC: Substance extrêmement préoccupante.</p> <p>UN: United Nations.</p> <p>US DOT: Département des transports des États-Unis.</p> <p>VOC: Composé organique volatil.</p> <p>WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p> |
| Texte des mentions de danger présentées en Section 3 | <p>Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>Acute Tox. 3: H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation</p> <p>STOT SE 1: H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes .</p> <p>STOT SE 2: H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes .</p> |

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | <p>AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.</p> <p>Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p> |
|--|--|



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/10

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|--------------------------|
| Nom du produit | Ochratoxin-HRP Conjugate |
| Code produit | (8610) |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels; [PC21] Substances chimiques de laboratoire; |
| Description | Destiné à une utilisation en laboratoire seulement. N'utilisez pas de composants de ce kit avec n'importe quel autre kit. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Leshler Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| Email | SDS@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--|---|
| | 24 heures: Médical : 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| 2.1.2. Classification - CE 1272/2008 | Aucun danger important. |
|--------------------------------------|-------------------------|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------|------------------------|
| Mention de danger | Aucun danger important |
|-------------------|------------------------|

2.3. Autres dangers

| | |
|----------------|--|
| Autres risques | Contient du matériel qui peut causer des dommages à la fertilité ou à l'enfant à naître. Contient des substances dangereuses pour l'environnement. |
|----------------|--|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description

| | |
|--|---|
| | Aucun composant ne doit être divulgué conformément à la réglementation applicable. Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit. |
|--|---|

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

Informations supplémentaires

Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--|--|
| | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|---|
| | Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. |
|--|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|--|
| | Contient des substances dangereuses pour l'environnement. Ne pas laisser le produit non dilué être rejeté dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. |
|--|--|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| | Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire. |
|--|---|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--|---|
| | Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. |
|--|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| | Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--|---|
| | Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. |
|--|---|

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.

Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Suivez les instructions sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

Informations supplémentaires

Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou à la notice d'emballage pour plus d'informations. Suivez les instructions sur l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle connue.

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.

Protection des yeux / du visage

Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée.

Protection de la peau -
Protection des mains

Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable.

Protection de la peau - Divers

Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition professionnelle

Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| | le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux. |
|--|--|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
|--|--|

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| État | Liquide |
| Couleur | Transparent |
| Odeur | Inodore/Légère |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | ≈ 7.5 |
| Point de fusion | Donnée non disponible |
| Point de congélation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | Sans objet. |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité relative | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage | Donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | Donnée non disponible |
| Viscosité | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | Sans objet. |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-----------------------|
| COV (composants organiques volatiles) | Donnée non disponible |
|--|-----------------------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|--|
| | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|--|---|
| | Tenir à l'écart de températures extrêmes. |
|--|---|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|--|------------------------|
| | Donnée non disponible. |
|--|------------------------|

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun effet mutagène signalé. |
| Cancérogénicité | Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists). Énumérés par l'Agence internationale de recherche sur le cancer (IARC) en tant que Substance du groupe 2: soupçonné d'être un cancérogène pour l'homme, [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)]. Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Rapport sur les cancérogènes du Programme national de toxicologie (PN). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003. |
| Toxicité reproductive | Contient du matériel qui peut dommages à la fertilité ou à l'enfant à naître. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Aucun danger important. |
| Danger par aspiration | Aucun danger important. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. |

11.1.2. Mélanges

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations.

11.1.4. Informations toxicologiques

Donnée non disponible

11.1.5. Classe de danger

Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations.

11.1.6. Critères de classification

D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion. Inhalation.

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12**11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.10. Effets interactifs

Donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.13. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Contient des substances dangereuses pour l'environnement. Les données d'essai spécifiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Informations supplémentaires

Tenir à l'écart des lacs, des étangs ou des cours d'eau. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivez les instructions sur l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnementConteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant.
Si vide: ne pas réutiliser ce conteneur. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible.

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

Élimination du conditionnement

Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts intérieurs ou extérieurs.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:

--International--
Convention de Bâle (déchets dangereux) : Sans objet.
Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.
Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.
Accord Mercosur: En vigueur.
Protocole de Montréal: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.
La Convention de Rotterdam: Annexe III, (pesticide), [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].
La Convention de Stockholm: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

--Asie et les nations de l'ANASE--
Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): [2581, Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].
Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce produit ne

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Loi sur le contrôle de la pollution atmosphérique (Japon) : Substances dangereuses / Produits chimiques prioritaires, [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].

Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Communiqué environnemental de classe I, [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].

Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Empoisonnée, [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].

Loi sur les contre-mesures de contamination des sols (Japon) : Classe 2, [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].

Loi sur le contrôle de la pollution de l'eau (Japon) : Substance nocive, [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].

Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969):, Substance toxique, [Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8 (<0.05%)].

Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Code australien des marchandises dangereuses: Sans objet.

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Annexe XVII pour REACH: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): Sans objet.

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés., Aucune restriction.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.
Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.
Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Ce produit ne contient aucune substance dangereuse aux niveaux de déclaration publiés ou au-dessus.

** résidents de la Californie s'il vous plaît noter **.

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ochratoxin A, CAS No. 303-47-9, qui est connu de l'État de Californie pour causer le cancer, et Thimerosal (mercury compounds), CAS No. 54-64-8, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

| | |
|-----------|---|
| Révision | Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 1 - Usage prévu. 1 - Fabriqué par: 9 - 9.2. Autres informations (Sous-catégorie de produits). 12 - 12.1. Toxicité. 15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir: 16 - Teneur maximale en COV. |
| Acronymes | ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR). CAS No.: Service d'abstrait chimiques. CLASS: Classification, étiquetage et feuille de données sur la sécurité des produits chimiques dangereux Règlement 2013 (Malaisie). FIFRA: Loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides. SGH: Système mondial harmonisé. HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012). IATA: Association du transport aérien international. ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales. LD: Dose létale. LEP: Limite d'exposition professionnelle. OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail. PEL: Limite d'exposition admissible. REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques. SVHC: Substance extrêmement préoccupante. US DOT: Département des transports des États-Unis. VOC: Composé organique volatil. WEL: Limite d'exposition en milieu de travail. |

Informations supplémentaires

AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.

Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION

Ochratoxin-HRP Conjugate

Révision 3
Date de révision 2020-06-12

Informations supplémentaires

D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/9

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|---|
| Nom du produit | K-Blue® Advanced TMB Substrate |
| Code produit | 319171, 319175, 319176, 319177, 319210, 319257, |
| Code produit | 319170-W, 319174-W, 319210-L, 319xxx. |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|--|
| Usage prévu | [SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans); [PC21] Substances chimiques de laboratoire; |
| Description | Destiné à une utilisation en laboratoire seulement. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Leshler Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| Email | SDS@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--|---|
| | 24 heures: Médical : 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

Informations supplémentaires

| | |
|--|---|
| | Fabriqué par: Neogen Corporation 944 Nandino Blvd. Lexington, KY 40511-1205 U.S.A. |
|--|---|

SECTION 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------|------------------------|
| Mention de danger | Aucun danger important |
|-------------------|------------------------|

2.3. Autres dangers

| | |
|----------------|---|
| Autres risques | Contient une substance oxydante (s) à l'adresse 0.5%. |
|----------------|---|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|------------------------|-----------|------------|-----------|-------------------------------|--------------|--|
| 2-Pyrrolidinone | | 616-45-5 | 210-483-1 | | 1-<6% | Eye Irrit. 2: H319; |
| Urea hydrogen peroxide | | 124-43-6 | 204-701-4 | | 0 - 0.5% | Ox. Sol. 3: H272; Skin Corr. 1B: H314; Eye Dam. 1: H318; |

Description

Aucun composant ne doit être divulgué conformément à la réglementation applicable. Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.

Informations supplémentaires

Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--|--|
| | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|---|
| | Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. |
|--|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| | Ne pas laisser le produit non dilué être rejeté dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts. Contient une substance oxydante (s) à l'adresse '0.5%. |
|--|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| | Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque |
|--|--|

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

5.3. Conseils aux pompiers

cela s'avère nécessaire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Suivez les instructions sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| Protection des yeux / du visage | Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée. |
| Protection de la peau - Protection des mains | Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable. |
| Protection de la peau - Divers | Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Contrôles de l'exposition professionnelle | Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------|------------------------|
| État | Liquide |
| Couleur | Transparent/bleu clair |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | 3.1 - 3.5 |
| Point de fusion | Donnée non disponible |
| Point de congélation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | Sans objet. |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité relative | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage | Donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | Donnée non disponible |
| Viscosité | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | Sans objet. |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| COV (composants organiques volatiles) | Donnée non disponible |
|---------------------------------------|-----------------------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|--|
| | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de températures extrêmes.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec : Matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, ce produit contient des substances classées comme dangereuses. Pour plus d'informations, voir la section 3. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun effet mutagène signalé. |
| Cancérogénicité | Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans le Rapport sur les cancérogènes du Programme national de toxicologie (PN). Aucun composant supérieur à 0,01 % n'est répertorié dans les monographies du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003. |
| Toxicité reproductive | Aucun effet tératogène signalé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Aucun danger important. |
| Danger par aspiration | Aucun danger important. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. |

11.1.2. Mélanges

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations.

11.1.4. Informations toxicologiques

Donnée non disponible

11.1.5. Classe de danger

Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations.

11.1.6. Critères de classification

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

11.1.6. Critères de classification

D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion. Inhalation.

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.10. Effets interactifs

Donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.13. Autres informations

Aucune donnée disponible sur ce produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Les données d'essai spécifiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivez les instructions sur l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

Élimination du conditionnement

Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant.
Si vide: ne pas réutiliser ce conteneur. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible.
Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts intérieurs ou extérieurs.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|---|
| Règlements | RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). |
| Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir: | <p>--International--.</p> <p>Convention de Bâle (déchets dangereux) : Sans objet.</p> <p>Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Accord Mercosur: En vigueur.</p> <p>Protocole de Montréal: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>La Convention de Rotterdam: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>La Convention de Stockholm: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>--Asie et les nations de l'ANASE--.</p> <p>Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): No. 101 [Pyrrol-2-one, CAS No. 616-45-5].</p> <p>Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.</p> <p>Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant</p> |

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

à déclaration.

Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969);, [2-Pyrrolidinone, CAS No. 616-45-5].

Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Annexe XVII pour REACH: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): Sans objet.

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Pennsylvanie Droit de connaître la loi: 2-Pyrrolidinone.

Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

California Proposition 65: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

| | |
|-----------------|---|
| Révision | Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants : 1 - Description. 1 - Fabriqué par : 2 - Autres risques. 4 - Inhalation. |
|-----------------|---|

K-Blue® Advanced TMB Substrate

Révision 5
Date de révision 2020-04-28

Autres informations

| | |
|---|---|
| | <p>5 - 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange. 10 - 10.5. Matières incompatibles. 11 - Exposition répétée ou prolongée. 11 - Cancérogénicité. 11 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique. 11 - 11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables. 11 - 11.1.13. Autres informations. 12 - 12.6. Autres effets néfastes. 15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir:.</p> |
| Acronymes | <p>ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR). CAS No.: Service d'abstrait chimiques. SGH: Système mondial harmonisé. HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012). IATA: Association du transport aérien international. ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales. LD: Dose létale. LEP: Limite d'exposition professionnelle. OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail. PEL: Limite d'exposition admissible. REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques. SVHC: Substance extrêmement préoccupante. US DOT: Département des transports des États-Unis. VOC: Composé organique volatil. WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p> |
| Texte des mentions de danger présentées en Section 3 | <p>Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Ox. Sol. 3: H272 - Peut aggraver un incendie; comburant. Skin Corr. 1B: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves.</p> |

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | <p>AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.</p> <p>Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p> |
|--|--|



FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon (UE) 2015/830

Page 1/9

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|--|
| Nom du produit | Red Stop Solution |
| Code produit | 301210, 301471, 301473, 301474, 301475, 301476 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans); [PC21] Substances chimiques de laboratoire; |
| Description | Destiné à une utilisation en laboratoire seulement. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Leshler Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| Email | SDS@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--|---|
| | 24 heures: Médical : 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

Informations supplémentaires

| | |
|---------------|--|
| Fabriqué par: | Neogen Corporation 944 Nandino Blvd. Lexington, KY 40511-1205 U.S.A. |
|---------------|--|

SECTION 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------|------------------------|
| Mention de danger | Aucun danger important |
|-------------------|------------------------|

2.3. Autres dangers

| | |
|----------------|---|
| Autres risques | Contient des substances dangereuses pour l'environnement. |
|----------------|---|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|---|-----------|------------|-----------|-------------------------------|--------------|---|
| Sodium fluoride. (Sodium (fluorure de), en F) | | 7681-49-4 | 231-667-8 | | 0 - 0.5% | Acute Tox. 3: H301; Skin Corr. 1C: H314; Eye Irrit. 2: H319; Aquatic Acute 3: H402; |

Description

Aucun composant ne doit être divulgué conformément à la réglementation applicable. Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit.

Informations supplémentaires

Le texte complet des conseils de prudence énumérés dans cette section se trouve à la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | Peut provoquer des vertiges et des céphalées. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| Ingestion | L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--|--|
| | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|---|
| | Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. |
|--|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|-----------------------------------|
| | Ce produit n'est pas inflammable. |
|--|-----------------------------------|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| | Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire. |
|--|---|

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Lisez l'intégralité de l'étiquette et suivez toutes les instructions, restrictions et précautions d'emploi. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination. Suivez les instructions sur l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection.

Protection des yeux / du visage

Utiliser en fonction des besoins : Protection oculaire appropriée.

Protection de la peau - Protection des mains

Utiliser en fonction des besoins : Gants résistants aux produits chimiques faits de tout matériau imperméable.

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| Protection de la peau - Divers | Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Contrôles de l'exposition professionnelle | Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------|-----------------------|
| État | Liquide |
| Couleur | Transparent/Rouge |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil olfactif | donnée non disponible |
| pH | 8.7 |
| Point de fusion | donnée non disponible |
| Point de congélation | donnée non disponible |
| Point d'ébullition | donnée non disponible |
| Point d'éclair | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | Sans objet. |
| Pression de vapeur | donnée non disponible |
| Densité de vapeur | donnée non disponible |
| Densité relative | donnée non disponible |
| Coefficient de partage | donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | donnée non disponible |
| Viscosité | donnée non disponible |
| Propriétés explosives | Sans objet. |
| Propriétés comburantes | donnée non disponible |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| COV (composants organiques volatiles) | donnée non disponible |
|---------------------------------------|-----------------------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|--|
| | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|--|---|
| | Tenir à l'écart de températures extrêmes. |
|--|---|

10.5. Matières incompatibles

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cependant, ce produit contient des substances classées comme dangereuses. Pour plus d'informations, voir la section 3. |
| corrosion cutanée/irritation cutanée | Peut provoquer une irritation de la peau. |
| lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peut provoquer une irritation des yeux. |
| sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies. |
| mutagénicité sur les cellules germinales | Aucun effet mutagène signalé. |
| cancérogénicité | Le produit n'est pas considéré comme un carcinogène potentiel dans les Monographes de l'Agence Internationale pour la Recherche contre le Cancer (IARC), volumes 1-123. Le produit n'est pas nommé dans le 14e Rapport sur les Carcinogènes du Programme National de Toxicologie (NTP). Non répertorié dans le Guide des valeurs d'exposition professionnelle de la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH). Ce produit n'est pas dans la liste des Carcinogènes OSHA standard 1910.1003. |
| Toxicité reproductive | Aucun effet tératogène signalé. |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Aucun danger important. |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Aucun danger important. |
| danger par aspiration | Aucun danger important. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. |

11.1.2. Mélanges

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations.

11.1.4. Informations toxicologiques

donnée non disponible

11.1.5. Classe de danger

Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations.

11.1.6. Critères de classification

D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires.

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux. Ingestion. Contact avec la peau.

11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.10. Effets interactifs

donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.13. Autres informations

Attention - Substance non encore complètement testée.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore complètement testée.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Suivez les instructions sur l'étiquette.

Méthodes d'élimination

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement

Conteneur non rechargeable. Ne pas réutiliser ou remplir ce contenant.
Si vide: ne pas réutiliser ce contenant. Mettre à la poubelle ou proposer de recycler, si disponible.
Si partiellement rempli: Appelez votre agence locale de traitement des déchets solides pour obtenir des instructions sur l'élimination. Ne placez jamais le produit inutilisé dans les égouts

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

Élimination du conditionnement

intérieurs ou extérieurs.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|--|--|
| Règlements | RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). |
| Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir: | --International--. Convention de Bâle (déchets dangereux) : Sans objet. Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. Accord Mercosur: En vigueur. Protocole de Montréal: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. La Convention de Rotterdam: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. La Convention de Stockholm: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. --Asie et les nations de l'ANASE--. Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): No. 754 [Sodium fluoride, CAS No. 7681-49-4]. Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Class I environmental release [Sodium fluoride, CAS No. 7681-49-4]. Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) : Étiquetage et notification requis [], [Sodium fluoride, CAS No. 7681-49-4]. |

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH), Règlement 2000 (Malaisie): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969);, [Sodium fluoride, CAS No. 7681-49-4].

Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): No. 1-84 [Sodium fluoride, CAS No. 7681-49-4].

Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Annex I, Appendix VII [Sodium fluoride, CAS No. 7681-49-4].

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Annexe XVII pour REACH: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): Sans objet.

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

California Proposition 65: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

| | |
|-----------------|---|
| Révision | <p>Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Description. 1 - Usage prévu. 1 - Fabriqué par:. 2 - Autres risques. 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Propriétés explosives). 9 - 9.2. Autres informations (Sous-catégorie de produits). 10 - 10.5. Matières incompatibles. |
|-----------------|---|

Red Stop Solution

Révision 5
Date de révision 2019-09-25

Autres informations

| | |
|---|---|
| Acronymes | <p>11 - Toxicité aiguë. 12 - 12.1. Toxicité. 15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir. 16 - Teneur maximale en COV.</p> |
| Texte des mentions de danger présentées en Section 3 | <p>ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR). CAS No.: Service d'abstrait chimique. SGH: Système mondial harmonisé. HCS 2012: US norme de communication des dangers (révisée en 2012). IATA: Association du transport aérien international. ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales. LD: Dose létale. LEP: Limite d'exposition professionnelle. OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail. PEL: Limite d'exposition admissible. REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques. SVHC: Substance extrêmement préoccupante. US DOT: Département des transports des États-Unis. VOC: Composé organique volatil. WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p> <p>Acute Tox. 3: H301 - Toxique en cas d'ingestion. Skin Corr. 1C: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Aquatic Acute 3: H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.</p> |

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | <p>AVERTISSEMENT : L'information et les recommandations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et correctes à ce jour. Aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'intégralité de ces informations. De plus, étant donné les nombreux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'utilisation du produit, l'information fournie sous-entend qu'il est de la responsabilité des usagers de s'assurer qu'il est adapté à leur besoin avant usage.</p> <p>Sauf mention expresse aux présentes, AUCUNE GARANTIE, GARANTIE OU DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA GARANTIE IMPLICITE DE MÉRCANICITÉ, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONDITIONS DE PERFORMANCE, D'UTILISATION DU COMMERCE OU DE RÉSULTATS OBTENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT sont faits en ce qui concerne ce produit ou l'utilisation de ce produit. Le produit couvert est fourni "tel quel" et uniquement sous réserve des garanties fournies ici, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p> |
|--|--|